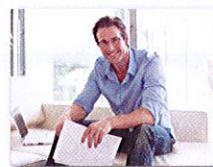
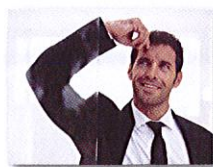


Val de Loire
AUDIT

Commissariat aux Comptes

Fabrice BROCHARD,
Emmanuel DARROMAN,
Rémi LEMAIRE
Commissaires aux comptes



ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS
2 rue Porte Clos-Haut
41000 BLOIS

Rapports
du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 Décembre 2015



MEMBRE INDÉPENDANT
 FRANCEDEFI

VAL DE LOIRE AUDIT - SARL au capital de 100.000 Euros

29 boulevard Jean Jaurès - 45000 ORLEANS - Tél. 02.38.42.09.26 - Fax : 02 38 62 88 26 - e-mail : orleans@vdlconseil.fr - www.vdlconseil.fr
RCS 487 749 384 00037

Val de Loire
AUDIT

Commissariat aux Comptes

Fabrice BROCHARD,
Emmanuel DARROMAN,
Rémi LEMAIRE
Commissaires aux comptes



ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS
2 rue Porte Clos-Haut
41000 BLOIS

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2015



MEMBRE INDÉPENDANT
 FRANCEDEFI

VAL DE LOIRE AUDIT - SARL au capital de 100.000 Euros

29 boulevard Jean Jaurès - 45000 ORLEANS - Tél. 02.38.42.09.26 - Fax : 02 38 62 88 26 - e-mail : orleans@vdlconseil.fr - www.vdlconseil.fr
RCS 487 749 384 00037

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31 DECEMBRE 2015**, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association **ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre Audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un Audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « legs & donation en cours de réalisation » page 3 de l'annexe expose, entre autres, les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des legs, uniquement quand leur réalisation est définitive et effective.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier de votre bureau et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

A Orléans, le 6 Septembre 2016

Le Commissaire aux Comptes,

**VAL DE LOIRE AUDIT
Rémi LEMAIRE**

SARL VAL DE LOIRE AUDIT

Société au Capital de 100 000 Euros – RCS 487 749 384

29 byd Jean Jaurès – 45000 Orléans - Tél 02 38 42 29 26 - Fax 02 38.62.88.26

- Commissaire aux Comptes Inscrit auprès de la Cour d'appel d'Orléans

BILAN ACTIFEXERCICE : Du 1/1/2015 Au 31/12/2015
EXERCICE N-1 : Du 1/1/2014 Au 31/12/2014

Page 1

Montants en EUROS

	BRUT	Prov./Amort	NET	NET N-1
Capital souscrit non appelé (0)				
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
<u>Immobilisation Incorporelles</u>				
Concessions, brevets et droits similaires	15 355.41	15 355.42	-0.01	-0.01
Total Immobilisation Incorporelles	15 355.41	15 355.42	-0.01	-0.01
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Constructions	8 780 428.83	4 363 233.02	4 417 195.81	4 393 396.89
Installations Techniques, mat. outillages Industriels	114 752.06		114 752.06	106 906.18
Autres immobilisations Corporelles	3 100 987.66	2 568 300.70	532 686.96	581 264.13
Total Immobilisations corporelles	11 996 168.55	6 931 533.72	5 064 634.83	5 081 567.20
<u>Immobilisations Financières</u>				
Participations éval. / méthode mise en équivalence	118 000.00		118 000.00	118 000.00
Autres titres immobilisés	5 000.00		5 000.00	10 000.00
Prêts	207 043.74	154 197.37	52 846.37	39 560.77
Autres immobilisations financières	2 804.00		2 804.00	2 570.00
Total Immobilisations financières	332 847.74	154 197.37	178 650.37	170 130.77
TOTAL (I)	12 344 371.70	7 101 086.51	5 243 285.19	5 251 697.96
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
<u>Stocks</u>				
Marchandises	4 526.66		4 526.66	4 526.66
Total Stocks	4 526.66		4 526.66	4 526.66
Avances et Acomptes versés sur commandes	8 391.00		8 391.00	8 391.00
<u>Créances</u>				
Clients et comptes rattachés	3 156.66		3 156.66	6 107.59
Autres Créances	303 247.44	68 815.71	234 431.73	387 995.15
Total Créances	306 404.10	68 815.71	237 588.39	394 102.74
<u>Divers</u>				
Valeurs mobilières de placement	3 064 375.50	45 026.12	3 019 349.38	2 954 858.66
Disponibilités	3 170 253.01		3 170 253.01	3 107 162.94
Total Divers	6 234 628.51	45 026.12	6 189 602.39	6 062 021.60
Total Actif Circulant	6 545 559.27	113 841.83	6 431 717.44	6 460 651.00
<u>COMPTES DE RÉGULARISATION</u>				
Charges Constatées d'avance	8 084.57		8 084.57	6 661.11
TOTAL (II)	6 553 643.84	113 841.83	6 439 802.01	6 467 312.11
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				



BILAN ACTIFEXERCICE : Du 1/1/2015 Au 31/12/2015
EXERCICE N-1 : Du 1/1/2014 Au 31/12/2014

Page 2

Montants en EUROS

	BRUT	Prov./Amort	NET	NET N-1
TOTAL GENERAL (0 à V)	18 906 406.54	7 214 928.34	11 691 478.20	11 727 401.07



BILAN PASSIFEXERCICE : Du 1/1/2015 Au 31/12/2015
EXERCICE N-1 : Du 1/1/2014 Au 31/12/2014

Page 3

Montants en EUROS

	MONTANT	N - 1
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Autres réserves	10 627 116.80	10 846 026.82
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou Perte)	-20 814.24	-324 449.32
TOTAL (I)	10 606 302.56	10 521 577.50
TOTAL (II)		
TOTAL (III)		
<u>Dettes</u>		
Emprunts et dettes financières divers	557 802.21	442 818.43
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 751.46	46 312.65
Dettes fiscales et sociales	128 405.79	119 687.89
Autres dettes	351 415.36	592 551.10
TOTAL DETTES	1 075 374.82	1 201 370.07
<u>Comptes de régularisation</u>		
Produits constatés d'avance	9 800.82	4 453.50
TOTAL (IV)	1 085 175.64	1 205 823.57
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	11 691 478.20	11 727 401.07



COMPTES DE RESULTAT - CHARGESEXERCICE : Du 1/1/2015 Au 31/12/2015
EXERCICE N-1 : Du 1/1/2014 Au 31/12/2014

Page 1

Montants en EUROS

	MONTANT	% P.R.	N - 1	% P.R.	VARIATION	%
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>						
Achats de marchandises	117 463.96	3	125 060.13	3	-7 596.17	-6
Autres achats et charges externes	1 758 006.50	47	1 679 787.52	46	78 218.98	5
Impôts, taxes et versements assimilés	94 447.95	3	95 055.31	3	-607.36	-1
Salaires et traitements	954 726.85	26	976 862.06	27	-22 135.21	-2
Charges sociales	397 298.15	11	404 272.35	11	-6 974.20	-2
Dotations aux provisions sur immobilisations	562 404.21	15	509 058.88	14	53 345.33	10
Autres charges	494 277.99	13	435 955.94	12	58 322.05	13
Total I	4 378 625.61	118	4 226 052.19	117	152 573.42	4
Quotes-parts de résultat / opérations faites en commun (II)		0	9 839.61	0	-9 839.61	-100
<u>CHARGES FINANCIÈRES</u>						
Dotations aux amortissements et aux provisions	45 026.12	1	83 482.73	2	-38 456.61	-46
Intérêts et charges assimilées	19 883.84	1	23 168.04	1	-3 284.20	-14
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	26 342.04	1	15 952.73	0	10 389.31	65
Total III	91 252.00	2	122 603.50	3	-31 351.50	-26
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>						
Sur opérations de gestion	98 710.92	3	30 921.34	1	67 789.58	219
Sur opérations en capital	49 973.67	1	184 672.54	5	-134 698.87	-73
Autres charges exceptionnelles	42 116.25	1	14 899.89	0	27 216.36	183
Total IV	190 800.84	5	230 493.77	6	-39 692.93	-17
Participations des salariés au résultat de l'entreprise (V)		0		0		
Impôts sur les bénéfices (VI)	15 420.00	0	15 199.00	0	221.00	1
Total des charges	4 676 098.45	126	4 604 188.07	127	71 910.38	2
TOTAL GENERAL	4 676 098.45	126	4 604 188.07	127	71 910.38	2
Dont redevances de crédit-bail mobilier		0		0		



COMPTE DE RESULTAT - CHARGESEXERCICE : Du 1/1/2015 Au 31/12/2015
EXERCICE N-1 : Du 1/1/2014 Au 31/12/2014

Page 2

Montants en EUROS

	MONTANT	% P.R.	N - 1	% P.R.	VARIATION	%
Dont redevances de crédit-bail immobilier		0		0		

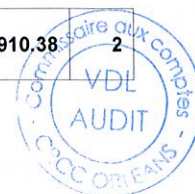


COMPTE DE RESULTAT - PRODUITSEXERCICE : Du 1/1/2015 Au 31/12/2015
EXERCICE N-1 : Du 1/1/2014 Au 31/12/2014

Page 3

Montants en EUROS

	MONTANT	% P.R.	N - 1	% P.R.	VARIATION	%
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>						
Vente de marchandises	239 514.57	6	282 419.81	8	-42 905.24	-15
Production vendue (biens et services)	186 718.22	5	155 231.44	4	31 486.78	20
Sous-total A - Montant Net du chiffre d'affaires	426 232.79	11	437 651.25	12	-11 418.46	-3
Subventions d'exploitation	94 948.37	3	63 907.96	2	31 040.41	49
Reprises sur provisions (et amort.), transferts de charges	4 315.99	0	1 650.00	0	2 665.99	162
Autres produits	2 923 749.34	79	2 856 070.43	79	67 678.91	2
Sous-total B	3 023 013.70	81	2 921 628.39	81	101 385.31	3
Total I	3 449 246.49	93	3 359 279.64	93	89 966.85	3
Quotes-parts de résultat / opérations faites en commun (II)		0		0		
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>						
D'autres valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé	27.40	0		0	27.40	100
Autres intérêts et produits assimilés	79 154.44	2	73 675.97	2	5 478.47	7
Reprises sur provisions et transferts de charges	83 482.73	2	51 003.72	1	32 479.01	64
Différences positives de change	286.88	0		0	286.88	100
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement	110 440.25	3	136 492.23	4	-26 051.98	-19
Total III	273 391.70	7	261 171.92	7	12 219.78	5
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>						
Sur opérations de gestion	818 926.85	22	411 524.23	11	407 402.62	99
Sur opérations en capital	69 290.19	2	197 796.83	5	-128 506.64	-65
Autres produits exceptionnels	44 428.98	1	49 966.13	1	-5 537.15	-11
Total IV	932 646.02	25	659 287.19	18	273 358.83	41
Total des produits	4 655 284.21	125	4 279 738.75	118	375 545.46	9
Solde débiteur = perte	20 814.24	1	324 449.32	9	-303 635.08	-94
TOTAL GENERAL	4 676 098.45	126	4 604 188.07	127	71 910.38	2



Règles et méthodes comptables

(Décret n°83-1020 du 29.11.83 – articles 7, 21, 24 début 24-1, 24-2, 24-3)

Le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2015 fait apparaître un total de 11 727 401.07 euros et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat net de – 20 814.24 euros (perte).

L'exercice a une durée de 12 mois, et concerne la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis le 25 juillet 2016.

Faits caractéristiques de l'exercice :

En vertu d'un décret épiscopal en date du 31 décembre 2008 (circulaire diocésaine verte n° 3/2009), la contribution des paroisses au budget du diocèse pour l'année 2015 s'est élevée à un montant de 93 813 euros, soit une recette brute de 144 938 euros et une déduction de 51 125 €, en raison de la progression de la collecte du Denier entre 2014 et 2015.

Afin d'améliorer les procédures de contrôle interne, et dans le cadre de sa mission, le commissaire aux comptes a procédé, cette année encore, à l'examen de l'organisation de secteurs paroissiaux (contrôles sur pièces et interviews). Ces opérations ont été réalisées les 26 et 28 janvier 2016 et ont concerné les secteurs de Montoire sur le Loir, Muides sur Loire et Oucques.

La contribution volontaire effectuée à titre gratuit (bénévolat) diminue dans les services de la Curie, mais demeure très importante dans les secteurs paroissiaux et les services diocésains. Il n'y a pas de valorisation comptable de cette activité très variée et donc difficile à définir et à quantifier.

Evénements significatifs postérieurs à la clôture :

Néant.

Règles et méthodes comptables :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;



La comptabilité a été établie conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le P.C.G. 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999 ;
- La loi n° 83-353 du 30 avril 1983 ;
- Le décret 83-1020 du 29 novembre 1983 ;
- Les règlements comptables :
 - o 2000-06 et 2003-07 sur les passifs ;
 - o 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs ;
 - o 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Sauf pour l'intégration en 2002 des immeubles non immobilisés qui ont été intégrés soit au coût historique (avec éventuelle conversion anciens francs et francs en euros), soit à l'euro symbolique pour les immeubles (un euro par élément immobilier) pour les éléments dont la valeur d'acquisition n'était pas connue.

Changement de méthode :

Il n'y a eu pas de changement notable de méthode d'évaluation au cours de l'exercice. Seul de périmètre de la consolidation a été étendu, puisqu'il intègre depuis cet exercice le dossier comptable de l'Hospitalité diocésaine (prise en charge des malades aux pèlerinages de Lourdes).

Comme pour les exercices qui précèdent, il a été procédé à la neutralisation d'écritures dans le dossier d'addition du siège et des paroisses et services.

Cela n'a pas d'incidence sur le résultat, mais il permet d'éviter une double comptabilisation.

Immobilisations :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les frais accessoires (droits de mutations, honoraires ou commission et frais d'acte) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

En revanche l'approche par composants, qui concerne les dépenses de remplacement et de gros entretien, introduite par le règlement CRC n° 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs applicable depuis le 1^{er} janvier 2005 n'est pas retenue, cf. *supra* : tableau de mouvements des immobilisations du siège.



Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Les frais sont comptabilisés en charges financières. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est alors constituée du montant de la différence au 31 décembre 2015. Il peut exister une différence de prix de revient entre les informations délivrées par les établissements bancaires et les montants enregistrés en comptabilité. Cela provient du mode de calcul retenu (« Premier Entré – Premier Sorti » ou « Coût Unitaire Moyen Pondéré »).

Stocks :

Ce ne sont pas des éléments significatifs. Le siège ne comptabilise pas de stocks. Seules quelques paroisses comptabilisent et font varier des stocks.

Créances et dettes :

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale.

La Curie a contracté en 2013 un emprunt de 400 000 euros auprès de la Banque CIC-Ouest au TEG annuel de 2.24222 % sur une période de 4 ans pour financer l'acquisition du presbytère de l'église de la Madeleine à Vendôme et des travaux sur les bâtiments. Toutefois seulement 320 000 euros ont été débloqués.

D'autre part la Curie a contracté le 24 novembre 2015 un emprunt de 400 000 euros auprès de la Banque CIC-Ouest au TEG de 1.06 % sur une période de 4 ans pour financer l'acquisition d'une salle paroissiale à Lamotte-Beuvron et pour financer les travaux de construction et de rénovation des salles paroissiales à Montrichard. Au 31 décembre 2015, seulement 210 330.80 euros ont été débloqués.

Legs et donations en cours de réalisation :

Les legs (produits et charges) restent en compte de tiers (475000 : *legs en cours*) tant que la succession n'est pas définitivement réglée. Au fur et à mesure des encaissements et des décaissements liés à la succession, le compte 475000 est mouvementé. Lors de la réalisation effective du legs, le compte de produits exceptionnels est crédité du montant exact et définitif du legs.

Il reste deux legs dont un qui constitue l'essentiel des réalisations en cours : legs 'Magdala – Sources-Vives' au profit des Fraternités de Jérusalem pour un montant de 223 557.29 euros.

Produits et charges financiers :

En matière de charges et de produits financiers, une provision pour dépréciation de l'ensemble des portefeuilles, d'un montant total de 45 026.12 euros a été constituée, alors qu'une reprise de 83 482.73 euros a été constatée pour ces mêmes portefeuilles. Le risque lié à une dépréciation des portefeuilles est très relatif. Il demeure toutefois.



En effet malgré une certaine volatilité des marchés actions, pour pouvoir maintenir un certain niveau de performance des placements, des profils de gestion dynamiques ont été maintenus par les gestionnaires. Le montant total des moins-values sur cession de valeurs mobilières s'élève à 26 238.04 euros et celui des plus-values à 85 404.86 euros. L'ensemble des autres produits financiers s'élève à 79 154.44 euros, alors que les frais financiers s'élèvent à 16 399.83 euros, auxquels peuvent être ajoutés les intérêts d'emprunt pour 2 109.23 euros.

Produits et charges exceptionnels :

Le montant des charges exceptionnelles a diminué de 39 692.93 euros durant cet exercice ; malgré une dépense de 75 710.63 euros liée à l'installation de l'évêque (cérémonie, déménagement, rénovation et aménagement de l'appartement épiscopal). L'ensemble des produits exceptionnels a en revanche très nettement augmenté durant l'exercice pour atteindre le montant de 932 646.02 euros ; notamment en raison de la réalisation de divers legs et du versement de deux libéralités par des secteurs paroissiaux pour le financement d'opérations immobilières à Saint-Viâtre et à Lamotte-Beuvron.

Engagement hors bilan :

Une convention de gestion, datée du 30 septembre 1993 entre l'Association diocésaine de Blois et la S.A. Jacques Gabriel, stipule que, dès réception des travaux, l'immeuble concerné sera loué par la société d'HLM Jacques Gabriel à l'Association Résidence Universitaire Saint Louis pour une durée de 55 ans non renouvelable.

L'Association diocésaine de Blois se porte fort pour se substituer financièrement à l'Association Résidence Universitaire Saint Louis si celle-ci venait à ne plus honorer ses engagements.

Enfin l'Association diocésaine de Blois a :

- accordé, le 9 janvier 2006, un prêt à usage, ou commodat trentenaire au profit de la Communauté des Béatitudes pour le domaine de Burtin à Nouan-le-Fuzelier (Loir et Cher), propriété de l'Association diocésaine ;
- accordé, le 11 février 2014, un prêt à usage, ou commodat trentenaire au profit de l'Association « Les Amis de Jérusalem à Magdala » pour le compte des Fraternités de Jérusalem pour le domaine de la Briquerie à La-Ferté-Imbault (Loir et Cher), propriété de l'Association diocésaine ;
- a signé un bail emphytéotique, le 7 août 2001, avec l'Association du « Domaine de Saint Georges » pour mettre à la disposition d'une communauté bénédictine, originaire de Flavigny-sur-Ozerain, le domaine de Saint-Georges à Saint-Martin-des-Bois (Loir et Cher), propriété de l'Association diocésaine ;



TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS BRUTES
(siège uniquement)

N° de compte	Libellé	Valeur brute début exercice	+	-	Valeur brute fin exercice
205100	LOGICIELS	15 355,42			15 355,42
213000	PROPRIETES IMMOBILIERES	3 697 935,77	169594,88	6 837,34	3 860 693,31
213500	INSTALLATION MATERIEL	38 550,55			38 550,55
231501	TRAVAUX EVECHE	321 005,84			321 005,84
213502	TRAVAUX P.A. BLOIS CENTRE	287 920,25			287 920,25
213503	TRAVAUX P.A. MER	333 232,17			333 232,17
213504	TRAVAUX P.A. ROMORANTIN	438 396,20			438 396,20
213505	TRAVAUX CHARLES DE BLOIS	213 268,96			213 268,96
213506	TRAVAUX MAISON DIOCESAINE	76 424,76	15 720,52		92 145,28
213507	TRAVAUX P.A. MONTRICHARD	165 396,34			165 396,34
2135071	TRAVAUX MONTRICHARD SALLE	128 787,56			128 787,56
213508	TRAVAUX EGLISE ND VENDOME	200 705,19			200 705,19
213509	TRAVAUX P.A. CELLETES	92 577,25			92 577,25
213510	TRAVAUX BLOIS ST JOSEPH	123 648,38	33 343,43		156 991,81
213512	TRAVAUX ENCOURS ST AIGNAN	1 199 579,98			1 199 579,98
213513	TRAVAUX MARCHENOIR	90 215,19			90 215,19
213514	TRAVAUX PRESBYTERE FOSSE	20 004,65			20 004,65
213515	TRAVAUX VILLEFRANCHE / CHER	137 834,74			137 834,74
213516	GROS TRAVAUX PAROISSES	42 921,45			42 921,45
213517	TRAV. ENCOURS ARCH. MAISON DIOC.	113 903,75			113 903,75
213518	TRAV AMENAGE MONDOUBLEAU	290 270,12			290 270,12
213519	MAISON DIOCES CHAUFFERIE	39 819,85			39 819,85
213520	TRAVAUX PRESBY OUCQUES	60 999,73			60 999,73
213521	TRAVAUX PRESBYTERE ST GERVAIS	93 756,01			93 756,01
213522	TRAVAUX EGLISE CHOUE	14 412,40			14 412,40
213523	TRAVAUX PRESBYTERE DROUE	94 257,53			94 257,53
213524	TRAVAUX ST VIATRE	180 342,23			180 342,23
213525	TRAVAUX SELLES SUR CHER	64 156,64			64 156,64
213526	TRAVAUX TRINITE MADELEINE	4 784,85			4 784,85
213527	TRAVAUX MONTOIRE SALLE	3 500,00			3 500,00
215400	MATERIELS	14 328,45			14 328,45
216000	ŒUVRES D'ART	112 568,17			112 568,17
218200	MATERIELS TRANSPORTS	71 297,60			71 297,60
218300	MATERIEL BUREAU & INFO	57 644,54	6 040,58	4 913,29	58 771,83
	TOTAL	8 839 802,52	224 699,41	11 750,63	9 052 751,30

TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS
(siège uniquement)

N° de compte	Libellé	Type amort.	Durée	Amortissements début exercice	+	-	Amortissements fin d'exercice
2805000	AMORT. LOGICIELS	Linéaire	1 an	15 355,41			15 355,41
2813000	AMORT. IMMEUBLES ACHETES	Linéaire	20 ans	2 462 803,89	125 345,05	6 837,34	2 581 311,60
2813500	AMORT. AGCT INSTALLATION	Linéaire	3 à 20 ans	1 523 119,43	258 803,00		1 781 922,43
2816000	AMORT. ŒUVRES D'ART	Linéaire	1 an	112 568,17			112 568,17
2818200	AMORT. MAT. TRANSPORTS	Linéaire	1 à 5 ans	51 409,54	10 179,67		61 589,21
2818300	AMORT. MAT. BUREAU & INFO	Linéaire	1 à 5 ans	46 251,03	6 142,48	4 913,29	47 480,22
	TOTAL			4 211 507,47	400 470,20	11 750,63	4 600 227,04



Val de Loire
AUDIT

Commissariat aux Comptes

Fabrice BROCHARD,
Emmanuel DARROMAN,
Rémi LEMAIRE
Commissaires aux comptes



ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS
2 rue Porte Clos-Haut
41000 BLOIS

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
Sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2015



MEMBRE INDÉPENDANT
 FRANCEDEFI

VAL DE LOIRE AUDIT - SARL au capital de 100.000 Euros

29 boulevard Jean Jaurès - 45000 ORLEANS - Tél. 02.38.42.09.26 - Fax : 02 38 62 88 26 - e-mail : orleans@vdlconseil.fr - www.vdlconseil.fr
RCS 487 749 384 00037

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Suivant autorisation du Conseil d'Administration du 7 septembre 2015, il a été consenti une donation d'un bien immobilier sis à Lamotte-Beuvron au 24 rue du Baron Blanquet au profit de la Fondation Victor DILLARD, dont Monseigneur Jean-Pierre BATUT est Président.



Cet ensemble immobilier était inscrit dans les comptes de l'Association Diocésaine de Blois pour 1 euro. Des travaux avaient été engagés par la paroisse. Ces travaux étaient inscrits au bilan de l'Association Diocésaine de Blois pour une valeur nette comptable de 50 KEUR.

Cette donation a été consentie sous les conditions suivantes que l'Association Diocésaine de Blois impose à la Fondation Victor DILLARD :

1. Réaliser et financer les travaux nécessaires à l'accueil d'une école primaire catholique dans les biens donnés ; Etant ici précisé que lesdits travaux ont été approuvés par le Conseil d'Administration de la Fondation aux termes de son Assemblée générale en date du 18 Juin 2015.
2. Mettre les biens et droits immobiliers donnés à la disposition de l'Ecole SAINT JEAN BOSCO sous forme de commodat consenti à l'OGEC de ladite école.
3. Abandon à titre gratuit au DONATEUR, l'Association Diocésaine de BLOIS, par versement au plus tard le 24 Novembre 2015 de la somme de 61 500 euros destinée à financer l'acquisition d'un bâtiment pour accueillir les activités de la Paroisse de LAMOTTE BEUVRON, ancien occupant-gestionnaire du « Foyer Sainte Anne ». Somme affectée qui a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Fondation aux termes de son Assemblée générale en date du 18 Juin 2015 et confirmée par l'Assemblée du Conseil d'Administration en date du 24 Septembre 2015.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Conformément aux dispositions statutaires de votre Association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- 1- Garantie financière au profit de la Résidence Universitaire Saint Louis, dont l'Association Diocésaine est membre de droit

Selon l'article 3 de la convention de gestion du 30 Septembre 1993 passée entre l'Association Diocésaine et la SA Jacques Gabriel, il est stipulé : « Dès réception de l'ensemble des travaux, à la demande de l'Association Diocésaine de Blois, l'immeuble défini à l'article 1 sera loué par la société d'HLM Jacques Gabriel à l'Association Résidence Universitaire Saint Louis pour une durée de 55 ans non renouvelable.

L'Association Diocésaine de Blois se porte fort pour se substituer financièrement à l'Association Résidence Universitaire Saint Louis si celle-ci venait à ne plus honorer ses engagements.

Les avances du Diocèse à la Résidence Universitaire se sont élevées à 67 000 euros pour l'exercice 2015.

- 2- Subvention de fonctionnement allouée à l'Association Radio Catholique Française 41, (Monsieur Thierry CHEVALLIER, Trésorier de l'Association Diocésaine, est lui-même Trésorier et Mgr Philippe VERRIER, membre de l'Association Diocésaine est lui-même Président de la Radio Catholique Française 41).

Une subvention de 50 000 euros a été allouée à l'Association Radio Catholique Française 41 pour son fonctionnement. Cette subvention ne fait pas l'objet d'un contrat et n'a pas de caractère de versement automatique.

- 3- Frais de prestations de services auprès de l'Association Bon Secours de Paris- Maisons de retraites, dont M. François FLEURY, Administrateur de l'Association Diocésaine, est lui-même Trésorier

L'Association Bon Secours de Paris-Maisons de retraite a réalisé une prestation de services concernant la pension des prêtres et sœurs âgées de l'Association Diocésaine de Blois, à la Maison Charles de Blois.

La charge pour l'Association Diocésaine de Blois s'est élevée à 331 943,94 euros sur l'exercice (319 188 euros de frais de pension et 12 755,94 euros de frais de fonctionnement)

A Orléans, le 6 Septembre 2016

Le Commissaire aux Comptes,

**VAL DE LOIRE AUDIT
Rémi LEMAIRE**



SARL VAL DE LOIRE AUDIT

Société au Capital de 100 000 Euros – RCS 487 749 384

29 bvd Jean Jaurès – 45000 Orléans - Tél 02 38 42 29 26 - Fax 02 38.62.88.26

- Commissaire aux Comptes Inscrit auprès de la Cour d'appel d'Orléans